



Séance de travail en vue de préparer la descente dans le Département de la Lékoumou pour recueillir les avis des populations autochtones sur le contenu du projet de décret relatif aux mesures spéciales de sécurisation des droits fonciers coutumiers des PA en République du Congo

Une séance de travail préparatoire à la mission de consultation s'est tenue le 6 novembre 2024 dans les locaux de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(OCDH) pour valider les termes de références de la dite mission.

Cette séance de travail, qui entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Advancing recognition and implementation of indigenous peoples' rights to improve land and resource governance and reverse environmental degradation in Congo and DRC » sous financement de FCDO dans le cadre du programme REDDA avec l'appui technique de Forest Peoples Programme, a regroupé les experts de la société civile et les hauts cadres du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des populations autochtones se sont retrouvés pour valider les termes de références de cette mission conjointe qui s'effectuera dans le courant du mois de novembre 2024. Durant cette descente dans le Département de la Lékoumou, le travail des membres de cette mission consistera à recueillir les avis des populations autochtones sur le contenu du draft de Décret portant mesures spéciales de sécurisation des droits fonciers coutumiers des Populations Autochtones en République du Congo. En outre, les populations autochtones seront édifiées sur la loi n° 5 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo ainsi que ses six Décret d'application.

Pour mieux cerner les contours de cette question liée à la propriété foncière des populations autochtones, des outils adaptés ont été élaborés et seront

soumis à l'approbation des populations autochtones lors de cette descente dans le Département de la Lekoiumou.

Cette rencontre a également abouti sur la réflexion qui porte sur les prochaines étapes après la mission dont la réunion technique de compilation et d'analyse des données recueillies ; l'organisation d'un atelier national de validation du projet de décret sur les mesures spéciales de protection des populations autochtones ; des actions de plaidoyer par la société civile ; de la transmission de ce document au Secrétariat gouvernement par le Ministère de la justice, des droits humains et en fin la vulgarisation de ce projet de décret une fois adopté en Conseil de ministre.

